



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques
en Wallonie

Document d'accompagnement n°2 :

Fiche explicative de la mesure

0930

Direction Générale opérationnelle
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



Thème(s) : Prélèvements, crues et étiages

Sous-thème(s) : Crues et inondations

Limitation du ruissellement en zone urbaine et agricole et de l'imperméabilisation des sols

1. Libellé de la mesure.

Limitation du ruissellement en zones urbaines et agricoles et de l'imperméabilisation des sols : favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

2. Explicatif du libellé

Bien que les variations de débits soient des phénomènes naturels, les modifications apportées par l'homme aux caractéristiques intrinsèques des cours d'eau et des bassins versants constituent souvent des éléments déterminants. C'est particulièrement vrai en période de crues, lorsque le ruissellement de l'eau à la surface du sol augmente la vitesse avec laquelle les eaux rejoignent le fond des vallées. Par conséquent, tous les facteurs qui influencent la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol modifient aussi le régime hydrique des cours d'eau. Il s'agit pour l'essentiel :

- de la pente des sols;
- des propriétés du sol (texture, structure, teneur en eau) et du type de couvert végétal ;
- de l'urbanisation croissante du territoire, qui a pour conséquence une imperméabilisation des sols et un drainage rapide des eaux vers l'aval, via notamment le réseau d'égouttage et les réseaux d'eaux pluviales;
- de l'assolement des terres et de certaines pratiques agricoles, qui peuvent engendrer des phénomènes de compaction et d'érosion ;
- de certains aménagements hydrauliques, comme l'assèchement des zones humides et le drainage par exemple.

La réduction de la capacité d'infiltration de l'eau dans le sol résulte généralement de la combinaison de plusieurs de ces facteurs.

3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure

En Région wallonne, les mesures visant à limiter l'imperméabilisation des sols sont envisagées, pour la plupart, dans le cadre d'autres problématiques environnementales (recharge des aquifères, lutte contre les inondations,...).

Le plan wallon de prévention et de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés (plan P.L.U.I.E.S) encourage notamment l'utilisation de techniques de construction qui favorisent l'infiltration des eaux dans le sol (revêtements semi-perméables, enherbements, toits végétalisés,...).